

La lettre de la circonscription de TOUL

Numéro 10 du 7 mars 2022



1. **Absentéisme d'élèves :**

L'absentéisme au 1^{er} degré est la porte d'entrée du décrochage scolaire dans le 2nd degré.

A partir de 4 ½ journées d'absence non justifiées (**la récurrence des absences même justifiées par la famille doit interpeller l'équipe**), il est obligatoire d'enclencher une discussion avec les familles et de saisir les absences dans SIGAPS.

Une EDEF (Equipe Départementale d'entretien avec les Familles) sera réunie sur demande du DASEN, avec comme objectifs de rappeler l'obligation scolaire, permettre aux familles d'exprimer leurs difficultés, orienter, conseiller et préconiser des démarches...

Pour cela merci de nous faire connaître les situations qui vous interpellent et pour lesquelles vous avez déjà rencontré les familles et vous leur avez déjà adressé le courrier type. (NOM, Prénom, classe, date de naissance de l'enfant, coordonnées des familles : mail) **pour le vendredi 25 mars.**

Cela permettra à l'IEN de convoquer et de recevoir les familles et les élèves dont elle juge ces absences préoccupantes.

Une première date rencontre famille aura lieu le **mardi 5 avril de 9h à 12h.**

2. **Déroulement des conseils d'école :**

Au vu des différents conseils auxquels l'équipe a participé, nous vous rappelons :

- Que le directeur ne peut pas animer, prendre des notes et distribuer la parole ; il y a donc lieu de désigner un secrétaire de séance (enseignant et/ou parent élu)
- Que toute l'équipe participe activement et que chacun des membres prenne en charge un temps de parole
- Qu'il est nécessaire de préparer en amont ce conseil avec la municipalité ; le conseil d'école ne fait qu'acter des décisions prises collectivement
- Que les parents d'élèves sont rencontrés en amont si nécessaire

3. **Rencontre avec un Conseiller Ressources Humaines de proximité :**

Flyer d'information et plannings des permanences en pièces jointes.

4. **Prix Education Citoyenne :**

Les sections de Meurthe-et-Moselle de l'Ordre National du Mérite, de l'Ordre des Palmes Académiques et de l'Association des Médailleurs Jeunesse et Sports et Vie Associative, proposent le "Prix de l'Éducation Citoyenne" aux élèves et aux écoles.

Ce prix est destiné à récompenser :

- ▶ Les élèves qui se sont particulièrement distingués par leur activité et leur rayonnement au service de la collectivité.
- ▶ Les écoles ou les classes qui s'engagent dans un projet citoyen spécifique.

Les classes ou les élèves retenus se verront attribuer une récompense sous forme d'un diplôme et/ou d'un bon d'achat remis dans les grands salons de la préfecture de Meurthe et Moselle en présence du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie en fin d'année scolaire si les conditions sanitaires le permettent.

La fiche d'inscription à transmettre aux enseignants intéressés est téléchargeable en cliquant [ICI](#).

Le mot de passe est : Prix_citoyen_22

La date de retour des dossiers est fixée **au 29 avril 2022.**

5. **#10marsjedis : un « quart d'heure de lecture » national**

Dans le cadre du plan Lecture, grande cause nationale, le CNL appelle tous les français et tous les personnels et élèves des écoles et des établissements à interrompre leur activité le **jeudi 10 mars vers 10 heures** pour lire durant un quart d'heure. Toutes les informations sur cette opération, sur le site du CNL ou du ministère.

6. **Le Savoir nager :**

Paru au journal officiel : l'ASSN devient l'ASNS = Attestation du Savoir Nager en Sécurité.

Vous trouverez, en pièces jointes :

- Un document comparatif avec les éléments qui évoluent surlignés. Il revient toujours à la directrice ou au directeur d'école de délivrer cette attestation après que sa maîtrise aura été attestée par les personnels qui ont encadré la formation (le professeur des écoles en collaboration avec le professionnel qualifié et agréé).
- Un modèle d'attestation provisoire, en attendant la mise à jour des LSU.

7. **APQ : Activités physiques quotidiennes :**

Quoi ? : Plus d'activités physiques et sportives dès l'école primaire : l'opération « 30 minutes d'activité physique quotidienne » a été lancée dans les écoles élémentaires.

Pourquoi ? : Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre

Comment ? : Distinct de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS). Les formes que peuvent prendre les « **30 minutes d'activité physique quotidienne** », sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent **être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires.**

Pièces jointes :

« APQ – Tuto dépôt de candidature »

« APQ – Kit sportif » : **Pour toute candidature d'école, une subvention en matériel vous sera offerte**

« APQ – Présentation en conseil des maîtres »

8. **Formation Master 2 MEEF**

La formation en MASTER 2 MEEF « pratiques numériques en éducation » vous propose de faire du numérique un allié au service de votre développement professionnel.

Pensée pour des enseignants et des professionnels de l'éducation et de la formation en exercice, elle articule des moments à distance et en présence (site de Montigny-Les-Metz), avec des approches innovantes, ancrées sur une démarche en recherche-formation.

Inscription à partir du 16 mars : <https://ecandidat.univ-lorraine.fr/#laccueilView>

9. **Evaluations Mi-CP**

La saisie peut s'effectuer jusqu'au 18 mars. Le directeur doit au préalable avoir fait l'association enseignant / classeur sur reperes.cp-ce1.fr à l'aide du code directeur

Un tuto est disponible sur le site de la circonscription. Lien [ICI](#)